

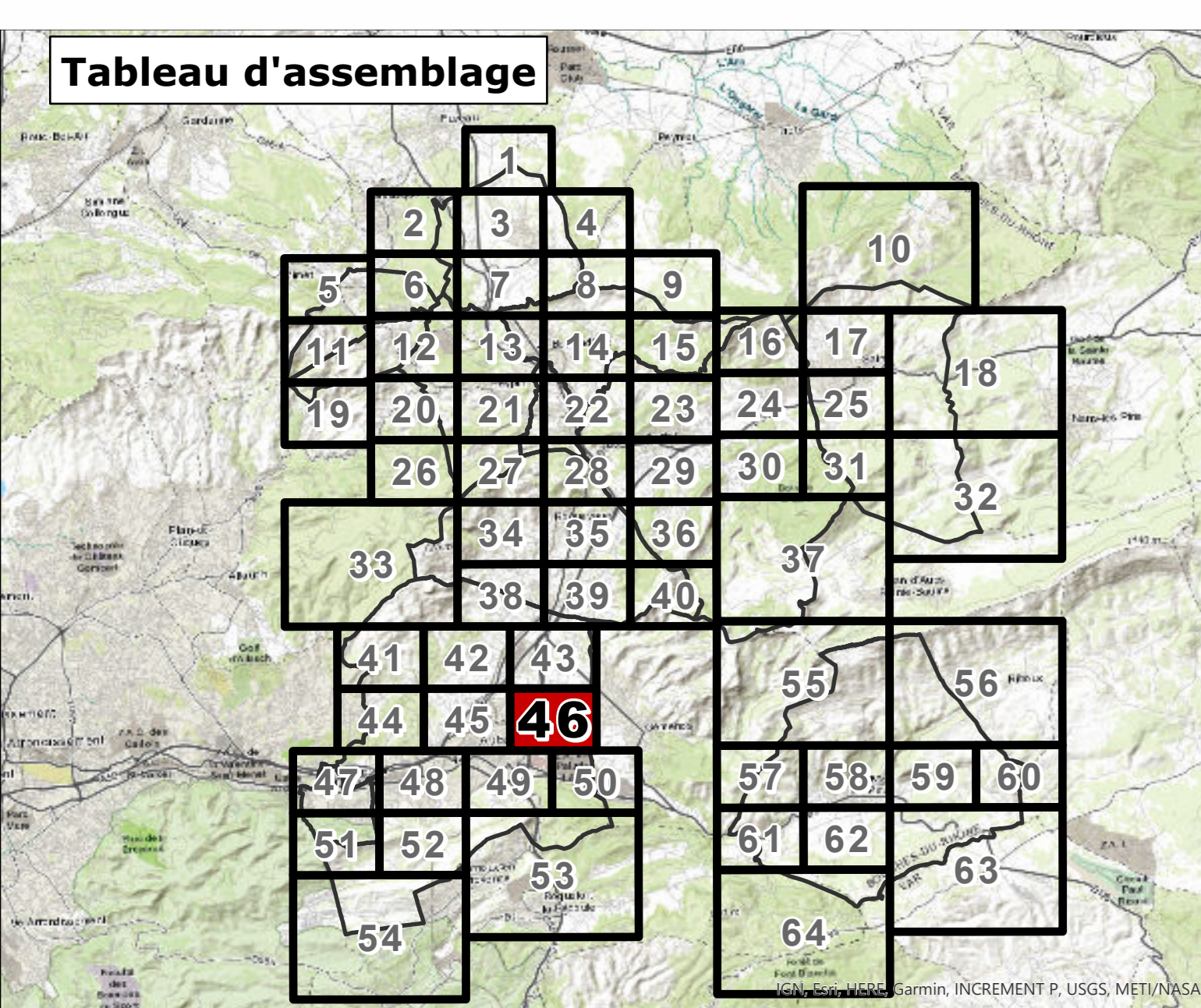
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
46

PLUI approuvé par DCM le 29 juin 2023

AUBAGNE
N
1:2 000



Urbanisme

URBANISME
 ☐ Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque
 PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)
 Pour les communes d'Aubagne, de La Planche-sur-Auvignon, de La Tour-du-Pin, de Saint-Zacharie, de La Planche-sur-Auvignon et de La Planche-sur-Auvignon

■ Violet
■ Bleu clair
■ Bleu foncé
■ Rouge

Risque inondation réglementé par le PLUI
 EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE
 Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
 Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE
 Pour les communes d'Aubagne, de La Planche-sur-Auvignon et de Saint-Zacharie
 Pour les communes de la Bouffardise, Peyret et Saint-Zacharie
 Pour les communes de la Bouffardise, Peyret et Saint-Zacharie

■ Allée table - Prescriptions simples
■ Allée table - Prescriptions renforcées
■ Allée fort - Zone inconstructible
■ Allée table - Prescriptions simples
■ Allée modifié - Prescriptions renforcées
■ Allée fort (jusqu'à 0,5 m/s) - Zone inconstructible
■ Allée fort - Zone inconstructible

MODÉLISATION DU RISQUE
 Secteur modifié
 Périmètre de centre urbain

Prescriptions complémentaires
 ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES
 PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU

■ 25 de période 1 (P1)
■ 25 de période 2 (P2)
■ 25 de période 3 (P3)

Fond de Plan
 Parcelle
 Élément de repère
 Bât dur
 Bât léger
 Cimetière

